

Tracé :

Centre aquatique/Collège – rond point av. des Chaussées/avenue de Vendôme - gymnase de Garambault

1^{er} point : passage piéton axe 20152 pour rejoindre la rue des toits

⇒ Proposition : 3 voies après le passage piéton

2^{ème} point : passage piéton au bout de la rue des toits / rue de la gare (trottoir à droite vers le feu difficilement praticable)

3^{ème} point : avenue de Vendôme

- ⇒ Piste cyclable, sens centre ville/sortie de ville sécurisée
- ⇒ Piste cyclable, sens entrée de ville/centre ville peu sécurisée
- ⇒ Proposition :
 - Basculement de la piste cyclable global à gauche (**état du trottoir peu praticable par les personnes à mobilité réduite**).
 - Revoir l'aménagement végétal pour perdre le moins possible de largeur
- ⇒ Axe majeur à venir avec la réhabilitation du site AGORA

4^{ème} point : Rue de Garambault

- ⇒ Proposition de trottoir mixte
- ⇒ Marquage pour l'axe venant du lycée (qui longe le parc T. Cherrier)

5^{ème} point : Rue Fontaine Appia

- ⇒ Marquage pour l'axe venant du lycée (qui longe le parc T. Cherrier)
- ⇒ Trottoir du côté de la maison de retraite à reprendre car mauvais état
- ⇒ Stationnement trottoir/voierie pas assez marqué à proximité du Clos St Jean

6^{ème} point : Rue Julie Lour

Axe revu dans sa globalité avec une voie automobile montante, un stationnement et une piste cyclable à la fin des travaux du nouveau lotissement

Tracé :

Lycée – centre ville

Deux axes possibles

1- Via Rue Fontaine Appia

1^{er} point : Rue fontaine Appia

- ⇒ Marquage pour l'axe venant du lycée (qui longe le parc T. Cherrier)
- ⇒ Trottoir du côté de la maison de retraite à reprendre car mauvais état
- ⇒ Stationnement trottoir/voierie pas assez marqué à proximité du Clos St Jean

Jonction : Avenue de Vendôme/ rue Fontaine Appia

- ⇒ Proposition : revoir la circulation de la rue Pierre de Ronsard
- Trottoir : modification pour améliorer le flux vers cette route (idem côté rue Fontaine Appia)

2ème point : Rue Porte aux Fèbvres

- ⇒ Aménagement pour la partie Viaduc-route 20152

2- Via Rue des Marais

1er point : Rue des Marais

- ⇒ Proposition zone partagée
- ⇒ Réfection de la partie Rue Croque Motte/Rue de Beauvillier en prévision

2ème point : pour rejoindre la Rue de L'Abreuvoir

- ⇒ Possibilité de descendre le long du Viaduc puis le long du Rû
- ⇒ Prévoir signalétique Rue de l'Abreuvoir (circulation des cyclistes en sens interdit, idem Rue du Pont)
- ⇒ Possibilité de rejoindre le Grand Mail par la Rue des Relais
 - Questionnement au bout de cette rue : difficulté à reprendre l'avenue de Vendôme
 - Envisager la signalétique pour une circulation des cycliste en sens interdit ?
- ⇒ Traversée de la RD 20152 : prévoir une rampe identique à celle du mail pour prolonger vers la Rue du Pont

Tracé :

Vernon-Centre ville

1er point : Avenue de Châteaudun

- ⇒ Envisager comme axe principal
- ⇒ Utiliser l'axe de l'avenue de Châteaudun pour la piste cyclable , l'auberge de jeunesse se trouvant sur cet axe cela facilitera son accès pour les cycliste de la Loire à vélo.

2ème point : Rue du Colombier

- ⇒ Envisager comme axe secondaire

- ⇒ Permettant aux habitants de Vernon de privilégier le vélo à la voiture
- ⇒ Axe touristique ?
- ⇒ Questionnement sur l'installation d'éclairage public et quel type pour la partie du chemin du colombier.
- ⇒ Rue du Colombier : attention axe en double sens, beaucoup de véhicules stationnés sur les trottoirs et revêtement de chaussée vieillissant.

3ème point : Rue Croque Motte

- ⇒ Matérialiser au sol une voie cyclable
- ⇒ Attention axe étroit, difficulté pour sécuriser le passage des cyclistes
- ⇒ Proposition : modification du stop de la Rue des Marais, le positionner sur la Rue Croque Motte (idem de ce qui a été fait au niveau de la Rue de l'Abreuvoir et Rue de Beauvillier)

4ème point : pour rejoindre la Rue de l'Abreuvoir

- ⇒ Possibilité de descendre le long du Viaduc puis le long du Rû
- ⇒ Prévoir signalétique Rue de l'Abreuvoir (circulation des cyclistes en sens interdit, idem Rue du Pont)
- ⇒ Possibilité de rejoindre le Grand Mail par la Rue des Relais
 - Questionnement au bout de cette rue : difficulté à reprendre l'avenue de Vendôme
 - Envisager la signalétique pour une circulation des cycliste en sens interdit ?

- ⇒ Traversée de la RD 20152 : prévoir une rampe identique à celle du mail pour prolonger vers la Rue du Pont

D'un point de vue général :

- Bateaux inexistant pour la montée et la descente sur certains trottoirs
- Mauvais état de certains trottoirs
- aménagement végétal de la nationale (entrée de ville)